

<https://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article449>



Quatrième République : réunion de l'Assemblée constituante

- Points de repères - Histoire -



Publication date: vendredi 4 mars 2011

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Réunion, le 6 novembre 1945, de la première Assemblée nationale constituante issue du scrutin du 21 octobre 1945.

L'ordonnance du 21 avril 1944 promulguée par le CFLN [1] avait précisé que le Peuple français déciderait de ses institutions futures en pleine liberté, et qu'à cet effet, dès que des élections libres seraient possibles, une Assemblée nationale constituante serait convoquée [2].



retrouver ce média sur www.ina.fr *Les Actualités Françaises* - 16/11/1945

Une invitation à consulter la rubrique ***L'histoire des Constituantes*** de l'Association pour une Constituante : <http://www.pouruneconstituante.fr/>

[1] Comité français de la Libération nationale. Après les 6-9 novembre 1943, de Gaulle en resta seul président. Le CFLN prit le titre de Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) le 3 juin 1944.

[2] Le 10 juillet 1940, le Parlement fut associé à l'opération même qui le liquida avec la République. Par 569 voix contre 80, la loi constitutionnelle voulue par Laval donnant les pleins pouvoirs constituants à Pétain fut adoptée. Dès le lendemain 11, les Actes constitutionnels n°1, n°2 et 3 abrogèrent l'essentiel de la Constitution de 1875. Dans son discours du 1er avril 1942, de Gaulle évoqua une « [France, trahie par ses élites dirigeantes et par ses privilégiés](#) ».